

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse Charte 2021

#### Informations générales :

Opérateur	<b>SFR</b>	Arrdt	<b>19<sup>ème</sup></b>
Nom de site	REVET	Numéro	7510058807
Adresse du site	<b>16, rue de Cambrai</b>	Hauteur	R+12 (38.95m)
Bailleur de l'immeuble	<b>Social : Paris Habitat</b>	Destination	Habitations
Type d'installation	<b>Nouveau site 3G/4G/5G et partage de la fréquence de 2100MHz (4G/5G)</b>		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts ; Orange présent (30/185/285°)		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	<b>16/09/2024</b>
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	<b>17/09/2024</b>
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	<b>16/11/2024</b>

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	L'opérateur prévoit d'installer un relais de radiotéléphonie mobile sur le secteur pour permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à ses obligations règlementaires.		
Détail du projet	Installation de 3 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) et de 3 antennes 3G/4G/5G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz), avec partage de la fréquence 2100MHz en 4G/5G, orientées vers les azimuts 20°, 200° et 290°.		
Distance des ouvrants	Fenêtres entre 1 et 5m des antennes, accès terrasse à 6m, porte à 9.50m des antennes	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation	<b>3G/4G/5G (2100): 20° &lt;2V/m - 200° &lt;2V/m - 290° &lt;2V/m</b> <b>5G (3500): 20° &lt;2V/m - 200° &lt;1V/m - 290° &lt;1V/m</b>		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	3G/4G/5G : 41.40m pour les antennes à faisceaux fixes <b>5G: 42.37m pour les antennes à faisceaux orientables</b>		

#### Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet consiste à déployer 3 antennes à faisceaux fixes pour la 3G/4G/5G NR2100 et 3 antennes à faisceaux orientables pour la 5G NR3500 sur la terrasse de l'immeuble.
Zone technique	Création de la zone technique autoportante au niveau de la terrasse.

**Date :**

#### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable	<input type="checkbox"/>
	Défavorable	<input type="checkbox"/>
	Ne se prononce pas	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	

**Carte du site au regard des établissements particuliers  
dans un rayon de 100m autour des antennes**



Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
ÉCOLE MATERNELLE DES EIDERS	5 ALLEE DES EIDERS 75019 PARIS	10m	Oui	30m	0.2
ÉCOLE MATERNELLE CAMBRAI	5 BIS RUE CAMBRAI 75019 PARIS	12m	Oui	80m	0.58
Crèche Collective Municipale	7 All, des Eiders, 75019 Paris,	6m	non	54m	1.49
Crèche et Multi-accueil Les p'tits bonheurs	15 All, des Eiders, 75019 Paris, France	6m	non	120m	0.34
Crèches Familiales Municipales Mairie de Paris 13	13 Rue Alphonse Karr, 75019 Paris, France	6m	non	110m	0.1
CC TROIS P'TITS TOURS	6 R Colette Magny 75019 PARIS	12m	non	100m	1.64

\*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes**



**Simulation et conformité au seuil de la Charte en 3G/4G/5G (2100 MHz) - Faisceau fixe**

❖ **Exposition par antennes à faisceau fixe**

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	<i>Azimet 20°</i>	<i>Azimet 200°</i>	<i>Azimet 290°</i>
<i>Niveau Maximal</i>	<i>entre 1 et 2 V/m</i>	<i>entre 1 et 2 V/m</i>	<i>entre 1 et 2 V/m</i>
<i>Hauteur</i>	<i>34.5 m</i>	<i>39.5 m</i>	<i>34.5 m</i>

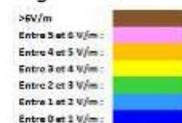
**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

v. **Azimet 290°: antennes fixes**

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimet 290°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 34.5 m .



**Légende**



## Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) - Faisceaux orientables

### ❖ Exposition par antennes à faisceaux orientables

Le niveau maximal d'exposition simulé à 1,5 m de hauteur est compris entre 0 et 1 V/m .

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceaux orientables:

	Azimut 20°	Azimut 200°	Azimut 290°
<b>Niveau Maximal</b>	entre 1 et 2 V/m	entre 0 et 1 V/m	entre 0 et 1 V/m
<b>Hauteur</b>	34.5 m	40.5 m	40.5 m

### SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

#### ii. Azimut 20°: antennes à faisceau orientable

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 20°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/m . La hauteur correspondante est de 34.5 m .



#### Légende

>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m	
Entre 4 et 5 V/m	
Entre 3 et 4 V/m	
Entre 2 et 3 V/m	
Entre 1 et 2 V/m	
Entre 0 et 1 V/m	

## Vue des Antennes Avant/Après

Avant travaux

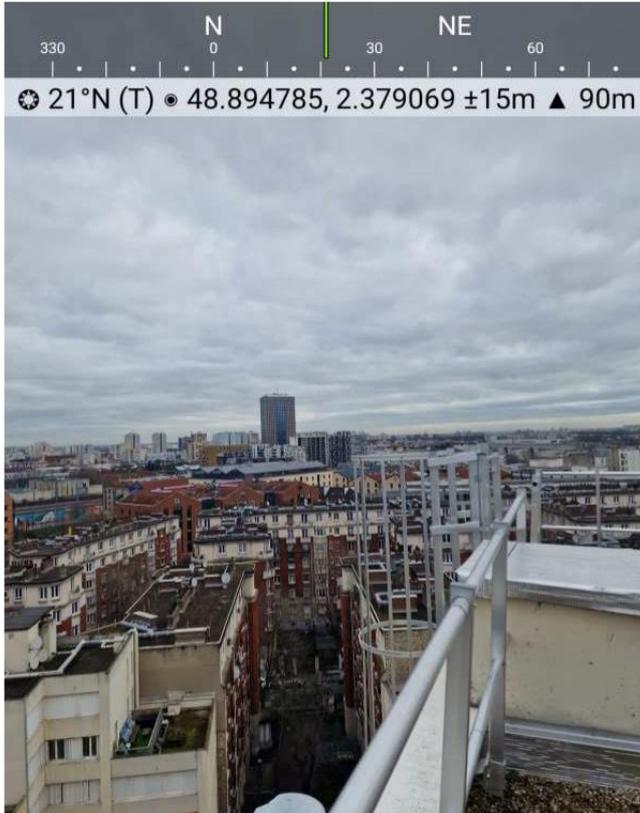


Après travaux



## Vue des Azimuts

Secteur 0 Azimut 20° :



Secteur 1 Azimut 200° :



Secteur 2 Azimut 290° :

